



Lévis, le 1<sup>er</sup> septembre 2018

Objet : Couverture d'assurance pour Solon

À qui de droit,

Desjardins Assurances est heureux de s'associer avec Solon, un organisme actif depuis plus de 2 ans à Montréal qui vise à créer des milieux de vie plus solidaires et écologiques. Solon vise en particulier la mise en place de projets collectifs locaux dans différents domaines, comme l'énergie et l'alimentaire, mais aussi la mobilité.

Ainsi, dans le cadre de LocoMotion, un programme de partage de véhicules conçu par Solon, les participants approuvés par Solon vont notamment avoir la possibilité d'utiliser les voitures mises à disposition par les autres participants. Desjardins Assurances couvrira de façon prioritaire les dommages causés à ces voitures, pendant les périodes de location et en cas de livraison du véhicule par le propriétaire à l'utilisateur. La réservation se fait directement auprès de Solon.

Le contrat F.P.Q. #1 comprend les garanties suivantes :

- Responsabilité civile (chapitre A) : 2 millions \$
- Collision ou renversement (Chapitre B2) : une limite de 50 000\$, avec une franchise de 500\$
- Tous les risques sauf collision ou renversement (Chapitre B3) : une limite de 50 000\$, avec une franchise de 100\$
- FAQ 5A, FAQ 5c, FAQ 20a, 21b et FAQ 43 (A et E) si les critères d'admissibilité sont répondus

Les utilisateurs devront remplir certaines conditions, dont :

- Compléter le formulaire, fournir les documents requis et obtenir la confirmation de Solon de l'admissibilité à utiliser les véhicules ou une catégorie de véhicule
- Pour conduire une voiture, avoir un permis de conduire du Québec et 21 ans
- Réserver le véhicule via Solon et payer les frais
- Remettre les clés de la voiture et l'utiliser uniquement durant la période réservée
- Respecter les conditions d'utilisation

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter l'une des personnes suivantes :

Michel Dionne, FPAA Conseiller Moyennes entreprises 1 866 350-8300 # 4532665 <a href="mailto:michel.dionne@dgag.ca">michel.dionne@dgag.ca</a>	Marie-Josée Côté, PAA Conseillère corporative 1 866 350-8300 # 4527019 <a href="mailto:marie-josee.cote@dgag.ca">marie-josee.cote@dgag.ca</a>	Me Benoit Loyer, PAA Conseiller principal 1 877 835-4900 # 5527160 <a href="mailto:benoit.loyer@dgag.ca">benoit.loyer@dgag.ca</a>
---	---	--

Le service de la souscription